Exemples de délibérations

Page 2 : délibération pour les communes

Page 3 : délibération pour les communautés de communes

Page 4 : délibération pour les communautés d'agglomération

Commune de …….

L'An…….

Le Conseil Municipal de ……, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de ……., Maire.

Présents : ……

Objets : Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord pour réduire et supprimer les incidents et les pratiques qui nuisent gravement aux arbres et valoriser le patrimoine de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la « Charte de l'Arbre Dordogne Périgord ».

- Les arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité de vie. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.

- La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien.

- Les objectifs visés concernent la protection des arbres et des habitants fréquentant les espaces publics, une sensibilisation des concitoyens sur l'intérêt d'une gestion raisonnée du patrimoine arboré public.

- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information à la population, nommer un référent arbre et à l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la préservation et l'entretien du patrimoine arboré de la commune, adopte le cahier des charges techniques départemental en matière d'élagage et d'entretien et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

Fait à

Le Maire,

Communauté de Communes de ……..

L'An…….

Le Conseil Communautaire de ……, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de ……, Président de la Communauté de Communes

Présents :……

Objets : Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord pour réduire et supprimer les incidents et les pratiques qui nuisent gravement aux arbres et valoriser le patrimoine de la Communauté de Communes.

.

Monsieur le Président de la Communauté de communes présente au Conseil Communautaire, la « Charte de l'Arbre Dordogne Périgord ».

- Les arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité de vie. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.

- La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien.

- les objectifs visés concernent la protection des arbres et des habitants fréquentant les espaces publics, une sensibilisation des concitoyens sur l'intérêt d'une gestion raisonnée du patrimoine arboré public.

- L'engagement de la Communauté de Communes dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information à la population, nommer un référent arbre et à l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide de s'engager en faveur de la préservation et l'entretien du patrimoine arboré de la communauté de communes, adopte le cahier des charges techniques départemental en matière d'élagage et d'entretien et sollicite l'adhésion de la Communauté de Commune à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

Fait à

Le Président de la Communauté de Commune,

Communauté d'agglomération de ……..

L'An…….

Le Conseil Communautaire de ……, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de ……, Président de la Communauté d'Agglomération

Présents :……

Objets : Adhésion à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord pour réduire et supprimer les incidents et les pratiques qui nuisent gravement aux arbres et valoriser le patrimoine de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération présente au Conseil Communautaire, la « Charte de l'Arbre Dordogne Périgord ».

- Les arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité de vie. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.

- La Charte de l'Arbre Dordogne Périgord propose une démarche d'excellence environnementale pour préserver et entretenir le patrimoine arboré en respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien.

- les objectifs visés concernent la protection des arbres et des habitants fréquentant les espaces publics, une sensibilisation des concitoyens sur l'intérêt d'une gestion raisonnée du patrimoine arboré public.

- L'engagement de la communauté d'agglomération dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information à la population, nommer un référent arbre et à l'élaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide de s'engager en faveur de la préservation et l'entretien du patrimoine arboré de la communauté d'agglomération, adopte le cahier des charges techniques départemental en matière d'élagage et d'entretien et sollicite l'adhésion de la communauté d'agglomération à la Charte de l'Arbre Dordogne Périgord.

Fait à

Le Président de la Communauté d'Agglomération